

Nom prénom
Adresse

Commission des recours des militaires
Monsieur le Président
14 rue Saint Dominique
75700 Paris SP 07

Lieu, date

Par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel :
crm.sec.fct@intradef.gouv.fr

Objet : recours contre La décision implicite / explicite portant rejet de ma demande de [préciser l'objet]

Toujours joindre une copie de la décision de rejet ou la preuve de la demande formée avec preuve de réception

Je défère cette décision à la censure de la Commission de céans en tous les chefs qui me font grief dans les circonstances de faits et par les moyens de droit ci-après développés par le présent recours.

Je sollicite qu'il plaise à la Commission de recommander à Monsieur le Ministre des armées d'agréer totalement le présent recours administratif préalable.
1 – Rappel des faits

Faire un bref rappel de votre carrière, préciser votre grade actuel et la fonction occupée (en cas de besoin préciser si vous avez des décorations et les notations obtenues)

Exposer les faits qui vous ont conduit à former la demande qui a été rejetée

Cependant, par décision implicite/explicite en date XXX, ma demande n'a pas été agréée.

C'est cette décision qui fait l'objet du présent recours administratif préalable.

1. Sur la recevabilité du présent recours

La décision implicite/explicite en date du est uen décision individuelle qui me fait grief

Je conteste ainsi une décision individuelle défavorable qui me concerne directement.

J'ai donc **tout intérêt et qualité** pour agir contre la décision de rejet incriminée.

Conformément aux dispositions **des articles R4125-1 et suivants du Code de la Défense**, je suis recevable devant la Commission des recours des militaires pour avoir formé le présent **Recours Administratif Préalable et Obligatoire** dans le délai légal de 2 mois suivant la notification de la *décision explicite de rejet querellée/ la décision de rejet implicite née du silence de l'administration à compter du XXX* [préciser la date de rejet intervenu qui est de deux mois à l'issue de votre demande]

Il conviendra en conséquence de déclarer mon recours recevable
--

2. SUR LES MOYENS DE FAITS ET DE DROIT INVOQUES AU SOUTIEN DE MA DEMANDE D'ANNULATION

SUR L'ILLEGALITE EXTERNE DE LA DECISION ATTAQUEE

La Décision de rejet attaquée se trouve affectée d'un vice de nature à l'entacher d'illégalité.

En effet la loi du 11 Juillet 1979 relative à la motivation formelle des actes administratifs impose que les décisions individuelles défavorables comportent explicitement les motifs de fait et de droit qui la justifient.

Le juge administratif sanctionne ainsi l'absence ou l'insuffisance de motivation par l'annulation de l'acte.

Tout décision individuelle défavorable doit ainsi reposer sur des motifs pertinents, en droit et en fait, que l'auteur de la décision est tenu de communiquer.

Se référant à cette loi, il est de jurisprudence constante que la motivation d'une décision :

- doit être écrite,
- ne peut être une banale formule vague ou stéréotypée,
- doit se rapporter strictement à la législation au titre de laquelle la décision est donnée,
- doit être complète,
- et doit reposer sur une appréciation correcte des éléments de fait.

Or, la formule utilisée dans la décision de rejet est inexistante

ou la décision de rejet est banale, elle est incomplète car elle ne mentionne pas les éléments motivant la décision et ne repose aucunement sur une appréciation correcte des éléments de fait, dans la mesure où aucun fait n'est ici mentionné.

Ainsi, la décision querellée est entachée d'une illégalité de nature à justifier son annulation.

SUR L'ILLEGALITE INTERNE DE LA DECISION ATTAQUEE

Sur l'erreur de droit (si un texte de loi a été volé ou une intrsuction)

Sur l'erreur de fait

Préciser en quoi la décision n'a pas tenu compte de la réalité des faits tels qu'il se sont déroulés et contester l'interprétation qu'en a fait l'administration

Préciser en quoi le rejet de votre demande aura es conséquences néfastes sur votre carrière ou situation familiale et ne quoi le rejet est disproportionné par rapport à la demande formée.

Pour l'ensemble des motifs exposés, je sollicite l'agrément du présent recours en annulation et de recommander à Madame la Ministre des armées de :

*DECLARER RECEVABLE ET BIEN FONDEE ma demande d'annulation de la décision attaquée

EN CONSEQUENCE,

° ANNULER la décision de rejet n° ... en date du / la décision implicite de rejet née du silence de l'administration à ma demande adressée le XXX

Liste des pièces jointes au présent recours

Enumérer les pièces et les numéroter